

COMICE AGRICOLE

SAMEDI 21 JUILLET LUBERSAC

**A LA RENCONTRE
DES AGRICULTEURS
PLACE DU CHAMP DE FOIRE**



Jeannot et son taureau



**REPAS CHAMPÊTRE SOUS LA HALLE
SERVIS PAR LES AGRICULTEURS ET L'ASSOCIATION
DES AMIS DU VEAU DE SAINT-YRIEIX**

MENU 15 €

*Assiette de Charcuterie, Escalopes de Veau ou Carré de
St-Yrieix (burger), Frites, Fromage, Tarte, Vin et café.*

**EXPOSANTS ARTISANATS - BUVETTE SUR PLACE
CONCOURS DE DESSIN « LES VACHES LIMOUSINES VUS
PAR LES ENFANTS », MUSICIENS...**

ENTRÉE LIBRE & GRATUITE

**CONCOURS OUVERT À TOUS
LES AGRICULTEURS BOVINS, OVINS, PORCINS,
CAPRINS, CHEVAUX, VOLAILLES.**

- 8h00** : arrivée des animaux et casse croûte organisé par les jeunes agriculteurs du canton de Lubersac
- 9h00** : jugement des sections bovins viande
- 11h30** : visite officielle et remise des prix du concours de dessin
- 12h00** : repas champêtre
- 14h30** : jugement des animaux et remise des prix 2018 du Comice Agricole

Une inscription des éleveurs désirant participer au comice est obligatoire (Secrétariat de la Mairie de Lubersac) au plus tard 15 jours avant le rassemblement, de manière à ce que l'organisateur puisse fournir à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations (DDCSPP) (ex DDSV) ou au Groupement Corrèzien de Défense Sanitaire (GCDS 19). Cette liste doit comprendre l'espèce, le nom, le numéro de cheptel et le numéro de téléphone (portable de préférence) des éleveurs désirant participer au comice. La liste sera retournée à l'organisateur, une fois validée par la DDCSPP et le GCDS 19 et tiendra lieu de certificat sanitaire global. Si la DDCSPP ou le GCDS 19 refuse d'autoriser la participation d'un éleveur, l'organisme chargé du refus se chargera d'en avertir l'exploitant.